

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 septembre 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

Le directeur général M. Martin Houde.

### Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 15-09-840 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 septembre 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 16.1 Approbation / Plan directeur de rues et parcs / Projet de lotissement / Projet « Place 20-30-40 » - phases 14, 15 et 16 / Lots originaires 3 961 520 et 3 374 796 / Rues Claude-Léveillée, Jacques-Hétu et Claude-Vivier

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015 et séance extraordinaire du 14 septembre 2015
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.5 Le Chœur Espéranto / Aide financière 2015
  - 4.6 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Soirée « Mille et une huîtres » 2015 / Aide financière
  - 4.7 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice « La culture c'est du sport » 2015 / Achat de billets
  - 4.8 Opération Nez rouge 2015 / Commandite soirée exclusive
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Nomination / Greffier par intérim
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 août 2015

- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
  - 11.1 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Inscriptions saison 2015 / Remboursement
  - 11.2 Camp Bosco / Service d'accompagnement aux enfants handicapés / Aide financière
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
  - 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-33 / Aménagement du parc Vivaldi
  - 15.2 Aménagement du parc Vivaldi / Financement des dépenses incidentes
  - 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-R1687.01 / Services professionnels / Étude d'ingénierie préliminaire / Plans et devis / Gestion des appels d'offres / Remplacement du système des eaux usées / Secteur du Domaine-en-Haut / Règlement n° 1687
- 16. Urbanisme**
  - 16.1 Approbation / Plan directeur de rues et parcs / Projet de lotissement / Projet « Place 20-30-40 » - phases 14, 15 et 16 / Lots originaires 3 961 520 et 3 374 796 / Rues Claude-Léveillée, Jacques-Héту et Claude-Vivier
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
  - 18.1 Adoption / Règlement n° 1565-07 / Modification / Règlement relatif à la circulation (RMH 399)
  - 18.2 Adoption / Règlement n° 1694-05 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)
  - 18.3 Adoption / Règlement n° 1710-01 / Modification / Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes
  - 18.4 Adoption / Règlement n° 1562-01 / Modification / Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants (RMH 220)
  - 18.5 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-236 / Augmentation de la hauteur et des densités maximales / Zone P2-308 / Secteur des rues Boileau, Lartigue et du Manoir
  - 18.6 Adoption / Règlement n° 1340-01 / Abrogation / Règlement constituant un Comité consultatif de la culture
- 19. Direction générale**
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Assistance**
- 22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**15-09-841 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 et celui de la séance extraordinaire du 14 septembre 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**15-09-842 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**15-09-843 Le Chœur Espéranto / Aide financière 2015**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par Le Chœur Espéranto;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'organisme Le Chœur Espéranto à titre d'aide financière en soutien au bon déroulement de ses activités;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-844 Centre Notre-Dame-de-Fatima / Soirée « Mille et une huîtres » 2015 / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée « Mille et une huîtres » organisée par le Centre Notre-Dame-de-Fatima au profit de son camp Arc-en-ciel;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre Notre-Dame-de-Fatima à titre d'aide financière dans le cadre de la soirée « Mille et une huîtres » qui se tiendra le 23 octobre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-845 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice « La culture c'est du sport » 2015 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 2<sup>e</sup> édition de la soirée-bénéfice « La culture c'est du sport » organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa levée de fonds annuelle;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 8 billets au montant de 35 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée-bénéfice organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 9 octobre 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-846 Opération Nez rouge 2015 / Commandite soirée exclusive**

CONSIDÉRANT une demande de commandite exclusive d'une soirée lors de la campagne Opération Nez rouge 2015 formulée par le Centre d'action bénévole L'Actuel;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rendre les routes sécuritaires, de prévenir les accidents en offrant un service d'accompagnement et d'éduquer la population de conducteurs automobiles à prendre conscience des devoirs civiques liés à un tel privilège;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 600 \$ soit versé au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre de commandite exclusive d'une soirée dans le cadre du service d'accompagnements offert à la population de Vaudreuil-Dorion par Opération Nez rouge du 27 novembre au 31 décembre 2015 inclusivement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-847 Nomination / Greffier par intérim**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer de façon permanente une personne pour agir à titre de greffier par intérim lors des périodes d'absence du greffier et de la greffière adjointe;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Martin Houde, directeur général, soit désigné greffier par intérim lors de toute période d'absence du greffier et de la greffière adjointe et, qu'à cette fin, il dispose des mêmes pouvoirs et prérogatives.

« ADOPTÉE »

**15-09-848 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 août 2015**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 28 août 2015 totalisant un montant de 2 743 149,59 \$.

**15-09-849 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 10 septembre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-850 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Inscriptions saison 2015 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île une somme maximale de 1 195 \$ pour les frais d'inscriptions de la saison 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-851 Camp Bosco / Service d'accompagnement aux enfants handicapés / Aide financière**

CONSIDÉRANT que le Camp Bosco offre des services d'accompagnement aux enfants handicapés semblables aux services offerts par le camp de jour Animation jeunesse Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'un enfant handicapé de la Ville de Vaudreuil-Dorion a bénéficié des services du Camp Bosco pour toute la période estivale;

CONSIDÉRANT que, pour les semaines du 10 au 21 août 2015, l'organisme a dû facturer les services d'accompagnement à la famille;

CONSIDÉRANT qu'il était dans le meilleur intérêt de l'enfant de lui permettre de continuer de bénéficier des services d'accompagnement offerts par le Camp Bosco;

CONSIDÉRANT que si l'enfant avait fréquenté le camp de jour Animation Jeunesse Vaudreuil-Dorion, la Ville aurait assumé un montant estimé à 1 070 \$ pour couvrir les frais reliés aux deux semaines ciblées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 070 \$ soit versé au Camp Bosco à titre d'aide financière pour les frais reliés à l'accompagnement de l'enfant handicapé;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-852 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-33 / Aménagement du parc Vivaldi**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement du parc Vivaldi, sept soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 9 septembre 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la division – Technique;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, six des sept soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-33;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour l'aménagement du parc Vivaldi, et ce, pour un montant de 195 256,28 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-33 et ses addendas n<sup>os</sup> 1 et 2;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-853 Aménagement du parc Vivaldi / Financement des dépenses incidentes**

CONSIDÉRANT que le coût des travaux pour l'aménagement du parc Vivaldi, en tenant compte de l'achat des équipements de jeux, totalise un montant de 250 240,77 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir, pour la réalisation des travaux d'aménagement de ce parc, le financement des dépenses incidentes telles que l'arpentage, le contrôle de la qualité des matériaux ainsi que les contingences et imprévus;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

DE financer, par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts, les frais incidents et connexes à l'aménagement du parc Vivaldi, et ce, jusqu'à concurrence de 25 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-854 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-R1687.01 / Services professionnels / Étude d'ingénierie préliminaire / Plans et devis / Gestion des appels d'offres / Remplacement du système des eaux usées / Secteur du Domaine-en-Haut / Règlement n° 1687**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire, la préparation des plans et devis et la gestion des appels d'offres pour le remplacement du système des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut, trois soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 2 septembre 2015;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 8 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans sa correspondance du 11 septembre 2015;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Tetra Tech QI inc., 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec), J4B 7M6, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant 53 060,96 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-15-R1687.01;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-855    Approbation / Plan directeur de rues et parcs / Projet de lotissement /  
Projet « Place 20-30-40 » - phases 14, 15 et 16 / Lots originaires 3 961 520  
et 3 374 796 / Rues Claude-Léveillé, Jacques-Hétu et Claude-Vivier**

CONSIDÉRANT que les lots originaires 3 961 520 et 3 374 796 seront développés en trois phases, soit les phases 14, 15 et 16, et possèdent une superficie approximative de 101 849,3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les phases 14, 15 et 16 constituent la continuité du projet « Place 20-30-40 »;

CONSIDÉRANT la présentation au Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2015 du plan projet de lotissement pour lesdites phases préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, dossier B12-380, minute 21 340, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

CONSIDÉRANT que le promoteur a apporté quelques modifications au plan projet de lotissement, le tout tel qu'il appert au nouveau plan projet de lotissement préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, dossier B12-380, minute 21 418, en date du 21 septembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une contribution aux fins de parc équivalant à 10 % de la superficie des lots ou de la valeur est applicable suivant le Règlement de lotissement n° 1273;

CONSIDÉRANT que la zone tampon d'une superficie approximative de 3 739 mètres carrés localisée en bordure de la rue Henry-Ford peut servir au calcul aux fins de parc puisqu'elle est la continuité du parc linéaire de la phase 11 du projet « Place 20-30-40 »;

CONSIDÉRANT l'aménagement de quatre passages piétonniers et de trois espaces verts, le tout totalisant une superficie approximative de 6 409 mètres carrés en parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que le manque à gagner en parc pourrait être pris à même la banque de parcs appartenant à la réserve du Groupe NAM inc. pour les projets Champ Fleury et Marier, tel qu'en fait foi la procuration du conseil d'administration du Groupe NAM inc. datée du 3 septembre 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte le plan directeur de rues et parcs pour les phases 14, 15 et 16 du projet « Place 20-30-40 », le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, dossier B12-380, minute 21 418, en date du 21 septembre 2015.

**« ADOPTÉE »**

**15-09-856    Adoption / Règlement n° 1565-07 / Modification / Règlement relatif à la  
circulation (RMH 399)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1565-07 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) ».

**« ADOPTÉE »**

**15-09-857 Adoption / Règlement n° 1694-05 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-05 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

**15-09-858 Adoption / Règlement n° 1710-01 / Modification / Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1710-01 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1710-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes n° 1710 ».

« ADOPTÉE »

**15-09-859 Adoption / Règlement n° 1562-01 / Modification / Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants (RMH 220)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1562-01 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1562-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants n° 1562 (RMH 220) ».

« ADOPTÉE »

**15-09-860 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-236 / Augmentation de la hauteur et des densités maximales / Zone P2-308 / Secteur des rues Boileau, Lartigue et du Manoir**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 8 septembre 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-236 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 septembre 2015 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-236 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'augmenter la hauteur et les densités maximales dans la zone P2-308 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**15-09-861 Adoption / Règlement n° 1340-01 / Abrogation / Règlement constituant un Comité consultatif de la culture**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1340-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1340-01 intitulé :

« Règlement abrogeant le Règlement constituant un Comité consultatif de la culture dans la municipalité de Vaudreuil-Dorion n° 1340 ».

« ADOPTÉE »

**15-09-862 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**15-09-863 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**15-09-864 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 51 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier